



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 45, 32^e Avenue

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui se tiendra le 7 septembre 2021 à 19 h 30, le conseil statuera sur la demande suivante :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2021-DM-020	45, 32 ^e Avenue	H-14	1 954 424 (lot projeté : 6 347 973)	Permettre une marge latérale droite du bâtiment principal (abri d'auto) de 0,17 mètre au lieu de 1,5 mètre tel qu'exigé par les articles 2.1.2, paragraphe 2 et 3.1.2 du règlement de zonage numéro 7200

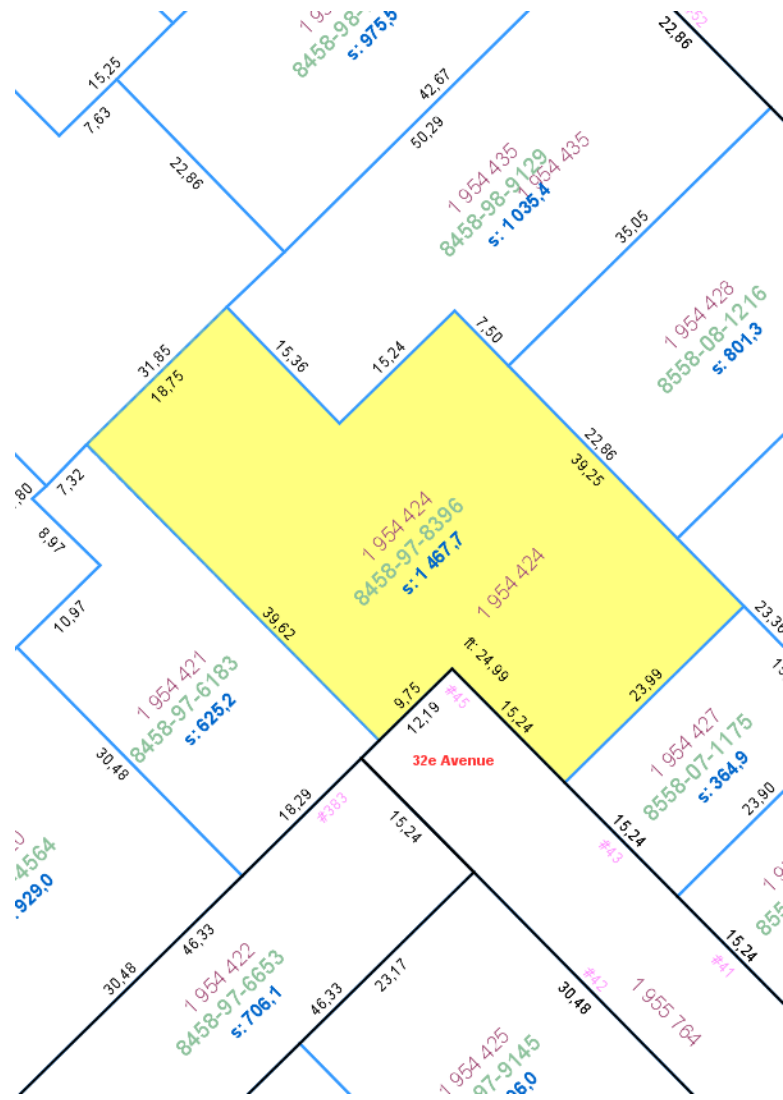
Conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministère de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil, **peut être remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **21 août 2021 au 5 septembre 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis public.

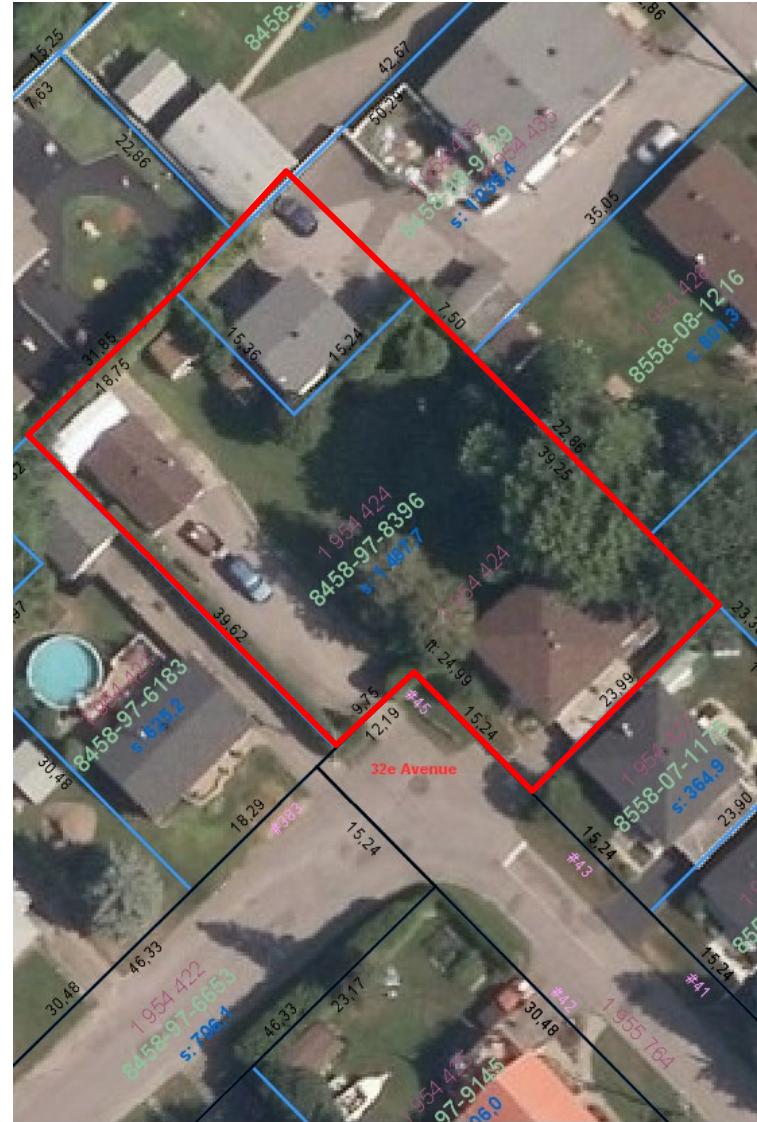
Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 20 août 2021


Marie-Renée Houde
Greffière

EXTRAIT DE LA CARTE MATRICE



ORTHOPHOTO



SECTEUR ENVIRONNANT



45, 32^e Avenue
(emplacement faisant l'objet de la demande)



383, rue Wilfrid
(voisin de gauche)



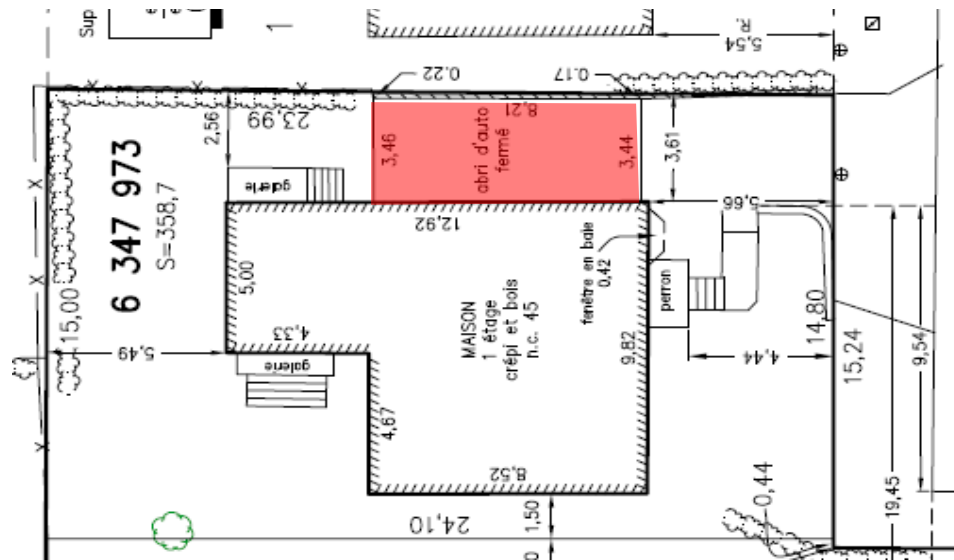
43, 32^e avenue
(voisin de droite)

DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande de dérogation mineure concernant :

- la marge latérale droite du bâtiment principal (abri d'auto) de 0,17 mètre au lieu de 1,5 mètre tel qu'exigé par les articles 2.1.2 paragraphe 2 et 3.1.2 du règlement de zonage numéro 7200

Marge existante	Règlementation	Différence
0,17 mètre (± 0,56 pied)	1,5 mètre (± 5 pieds)	1,33 mètre (± 4,44 pieds)



COMMENTAIRES EN LIEN AVEC UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

2021-DM-020

Propriété sise au 45, 32^e Avenue (lot 1 954 424 : lot projeté : 6 347 973)

En lien avec la directive du gouvernement du Québec, liée à la COVID-19, les assemblées publiques peuvent être remplacées par des consultations écrites. Afin d'obtenir de l'information concernant une demande de dérogation mineure, veuillez transmettre vos commentaires, questions ou objections en remplissant le formulaire suivant **au plus tard à 9 h le 6 septembre 2021**.

Date de la séance du conseil à laquelle le conseil va statuer sur la demande : **7 septembre 2021**

Votre identification

Prénom

Nom

Adresse

Courriel

Téléphone

Commentaires ou questions (vos commentaires seront transmis aux membres du conseil municipal)

Soumettre à : greffe@villebdf.ca